



Bidart
BIDARTE

Projet de création d'une voie verte pour la liaison Lohaiko Bidea – Ene Maitea Bidea

Mairie de Bidart
Janvier 2026

Prédiagnostic écologique

PREDiag

Outil d'aide à la décision
à destination du maître
d'ouvrage



biotope

Citation recommandée	Biotope, 2026, Projet de création d'une voie verte pour la liaison Lohaiko Bidea – Ene Maitea Bidea, Prédiagnostic écologique. Mairie de Bidart. 49 p.	
Objet du document	Outil d'aide à la décision à destination du maître d'ouvrage	
Version/Indice	Version 3	
Date	29/01/2026	
Nom de fichier	Pre_diagnostic_ecologique_Voie_verte_Bidart_V3	
N° de contrat	20250653	
Maître d'ouvrage	Mairie de Bidart Place Sauveur Atchoarena 64210 Bidart	
Assistant à maîtrise d'ouvrage	Alexis BESSIERE	E-mail : contact@alphaetudes.fr
Biotope, Responsable du projet	Maxime BRETHES	E-mail : mbrethes@biotope.fr
Biotope, Contrôleur qualité	Damien USTER	E-mail : duster@biotope.fr



1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

Le site d'étude se situe sur la commune de Bidart, département des Pyrénées-Atlantiques, région Nouvelle-Aquitaine. Il correspond à un itinéraire reliant le chemin Ene Maitea et le chemin de Lohia en bordure de voie ferrée.

Le maître d'ouvrage est la mairie de Bidart.

Ce prédiagnostic a pour objet de déterminer les risques et opportunités liés à la biodiversité quant à la faisabilité du présent projet d'aménagement sur le site d'étude. Il comprend :

- Un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant le site d'étude ;
- Un repérage par deux écologues confirmés du site de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation.

Les investigations de terrain ont eu lieu le 15 septembre 2025. Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore en particulier les milieux boisés bordant l'emprise potentielle du projet au Nord, les lisières et les milieux ouverts au Sud, les haies et talwegs traversant l'aire d'étude rapprochée.

Soulignons que ce document ne peut en aucun cas constituer le volet milieux naturels d'une étude d'impact.

Localisation du projet

Projet de création d'une voie verte pour la liaison Lohaiko Bidea –
Ene Maitea Bidea sur la commune de Bidart (64)

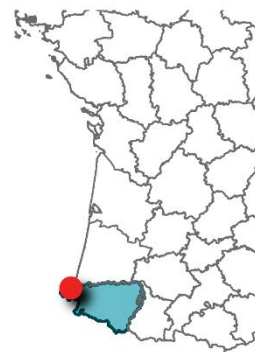
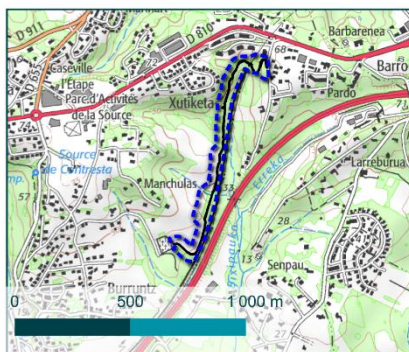


Figure 1 : Localisation du projet

2 Bilan des données consultées

Bibliographie relative au site d'étude*

Aucune étude spécifique à la zone de projet disponible en ligne.

Données publiques disponibles relatives au site d'étude*

Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine	Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel	Flore – Fonge – Habitats	27/08/2025	3 espèces patrimoniales observées les 10 dernières années sur les mailles (5 km x 5 km) qui interceptent l'aire d'étude : 1 espèce protégée sur le plan national, le Grémil à rameaux couchés (<i>Glandora prostrata</i>). Cette espèce a été recensée en bordure du lac du Mouriscot à 461 m au nord de la zone d'implantation potentielle. A noter que cette espèce est citée dans la bibliographie du DOCOB du site Natura 2000 du Lac de Mouriscot mais que l'espèce n'a pas été observée lors des prospections d'août 2005. 2 espèces protégées sur le plan régional, le Lotier très étroit (<i>Lotus angustissimus</i>) et Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>). Ce dernier a été recensé à 325 m au sud-est de la zone d'implantation potentielle, sur un talus routier de l'A63. 8 espèces, protégées ou non, sont déterminantes de ZNIEFF et ont été observées les 10 dernières années sur les mailles (5 km x 5 km) qui interceptent l'aire d'étude : Salsepareille d'Europe (<i>Smilax aspera</i>), Rosier toujours-vert (<i>Rosa sempervirens</i>), Arbousier (<i>Arbutus unedo</i>), Armoise des frères Verlot (<i>Artemisia verlotiorum</i>), <i>Carex punctata</i>, Choin noirâtre (<i>Schoenus nigricans</i>), Grémil à rameaux étalés (<i>Glandora prostrata</i>), Dorycnie dressée (<i>Lotus rectus</i>). Le Rosier toujours-vert (<i>Rosa sempervirens</i>) a été recensé dans



Bibliographie relative au site d'étude*

				l'aire d'étude rapprochée, à proximité du chemin Ene Maitea, De nombreuses espèces végétales exotiques envahissantes sont recensées aux abords de l'aire d'étude rapprochée.
Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine	Université Bordeaux	de	Faune sauvage	06/08/2025 29 observations datées de moins de 10 ans sur ou à proximité immédiate des aires d'études rapprochées avec : • 7 espèces d'amphibiens (tous les amphibiens de France métropolitaine sont protégés) : Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>) et Crapaud épineux (<i>Bufo spinosus</i>) ; • 19 espèces d'oiseaux dont une espèce exotique : le Léiothrix jaune (<i>Leiothrix lutea</i>) et 18 espèces protégées à l'échelle nationale. 5 espèces, protégées sont considérées comme patrimoniales : Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>), Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>), Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolaïs polyglotta</i>), Milan royal (<i>Milvus milvus</i>), Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) ; • 2 espèces protégées de mammifères : la Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i>) et la Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>) ; • 1 espèce d'insecte non protégée : le Doryphore (<i>Leptinotarsa decemlineata</i>). Aucune espèce de la bibliographie n'a été recensée dans l'aire d'étude rapprochée.

* Données de moins de dix ans



Bibliographie relative au site d'étude*

État des connaissances avant investigations de terrain

FAIBLE et ANCIEN

MOYEN ou VARIABLE et RECENT

BON et RECENT

État de conservation et fonctionnalité des milieux

Éléments qualitatifs de la bibliographie sur la biodiversité remarquable et ordinaire / Lien entre les espèces connues sur le site et la qualité et la fonctionnalité des milieux présents sur le site et dans sa proche périphérie

L'analyse bibliographique a permis de relever à proximité de l'aire d'étude rapprochée la présence de trois espèces floristiques protégées et de plusieurs espèces remarquables de l'avifaune ainsi que de 2 espèces protégées de mammifères. Au regard du contexte dans lequel s'inscrit cette dernière (milieux naturels relictuels en contexte urbain avec une voie ferrée une autoroute, des habitations proches) les données récoltées sont jugées satisfaisantes. En effet, ces milieux naturels relictuels sont favorables à la biodiversité, car constitués d'une mosaïque de milieux boisés et de milieux ouverts (parcelles agricoles) mais en raison des obstacles que constituent les éléments anthropiques (voie ferrée, autoroute, habitations, rues) les déplacements des espèces sont limités. Les enjeux se concentrent donc au niveau des milieux boisés (chênaies, pinèdes) et semi-ouverts (haies, lisière de boisement) ainsi qu'au niveau des zones humides, talwegs et mares situés au sein de l'aire d'étude rapprochée ou à proximité. Les parcelles agricoles sont également susceptibles de présenter des enjeux pour la biodiversité.

3 Zonages du patrimoine naturel

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 km alentours.

Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme.

Zonages règlementaires du patrimoine naturel	
ZSC FR7200777 « Lac de Mouriscot »	300 m au Nord
ZSC FR7200776 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz »	1,1 km à l'Ouest
ZSC FR7200813 « Côte basque rocheuse et extension au large »	2,4 km à l'Ouest
ZPS FR7212002 « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde »	3,6 km au Nord
ZSC FR7200786 « La Nive »	3,8 km au Sud-Est
ZPS FR7212013 « Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie »	4.8 km à l'Ouest
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	
ZNIEFF de type 1 – 720008879 - Lac De Mouriscot	0.4 km au Nord-Est
ZNIEFF de type 2 – 720012822 - Milieux Littoraux De Biarritz A La Pointe De Saint-Barbe	1.2 km à l'Ouest
ZNIEFF de type 2 – 720012968 - Réseau Hydrographique Des Nives	4.3 km au Sud-Est
Autres zonages du patrimoine naturel	
RNR - FR9300007 - Errota Handia	4.9 km au Sud-Est

Des zonages problématiques ou bloquants pour le projet ?	Des zonages à prendre en compte ?
OUI / NON	OUI / NON
Aucun zonage réglementaire n'intercepte l'aire d'étude rapprochée. 4 ZSC et 2 ZPS interceptent l'aire d'étude éloignée. Ainsi, une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 sera donc à prévoir pour chacun des sites Natura 2000 concernés. Il devra être démontré que le projet ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 et plus largement au réseau Natura 2000. L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est située au chapitre 10. Cependant, ces sites sont séparés de la zone de projet par un tissu urbain dense, notamment l'autoroute A63, empêchant toute continuité écologique entre ces sites et la zone de projet. Ainsi, le projet, de par sa nature et sa situation, présente peu de risques d'interaction avec les zonages réglementaires situés à moins de 5 km de ce dernier.	Les inventaires ZNIEFF sont à prendre en compte dans l'identification et l'analyse des enjeux sur le site d'étude, il n'y a cependant aucune implication réglementaire. Ils indiquent les espèces à rechercher plus particulièrement sur le terrain.

Zonages réglementaires du patrimoine naturel

Projet de création d'une voie verte pour la liaison Lohaiko
Bidea – Ene Maitea Bidea sur la commune de Bidart (64)

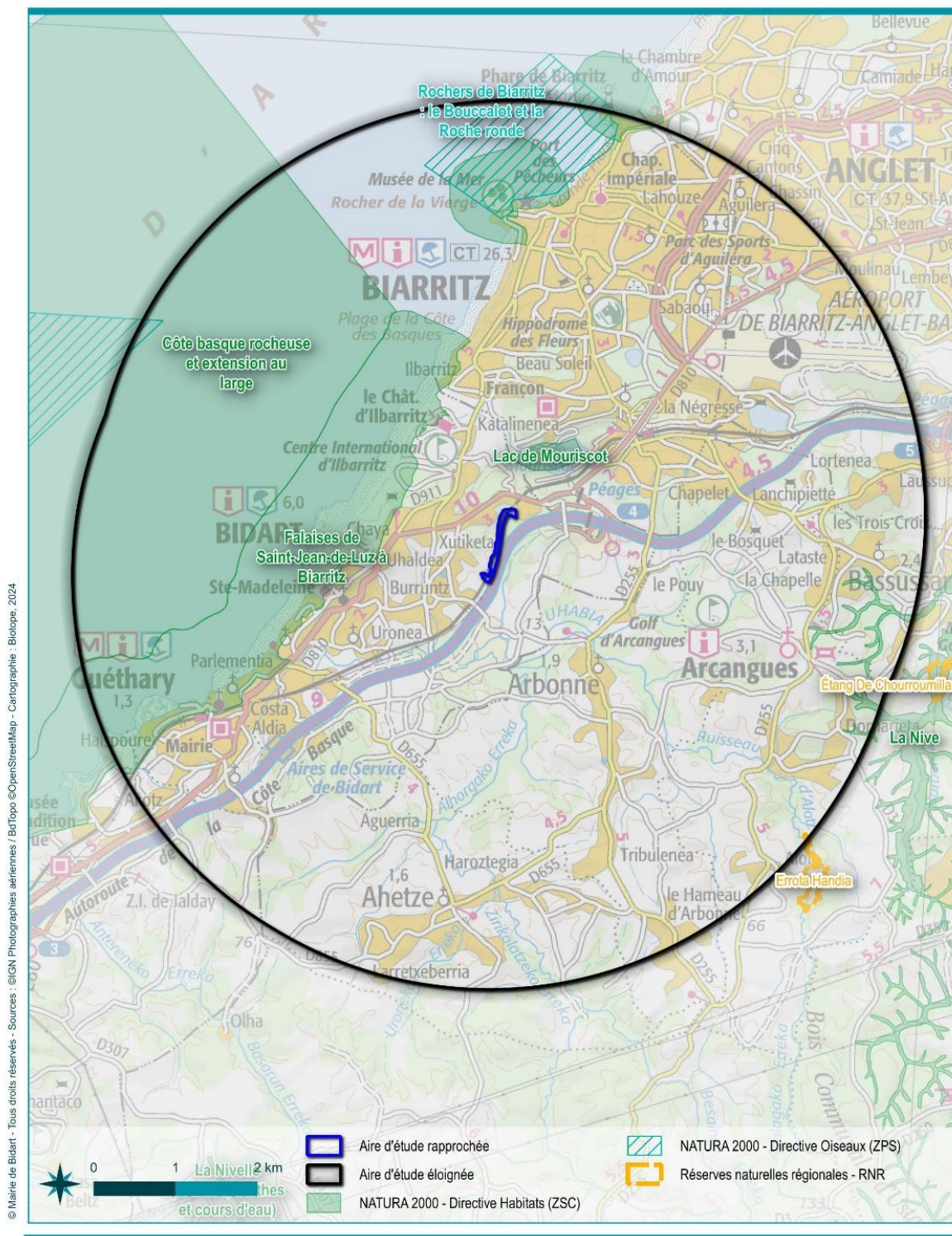
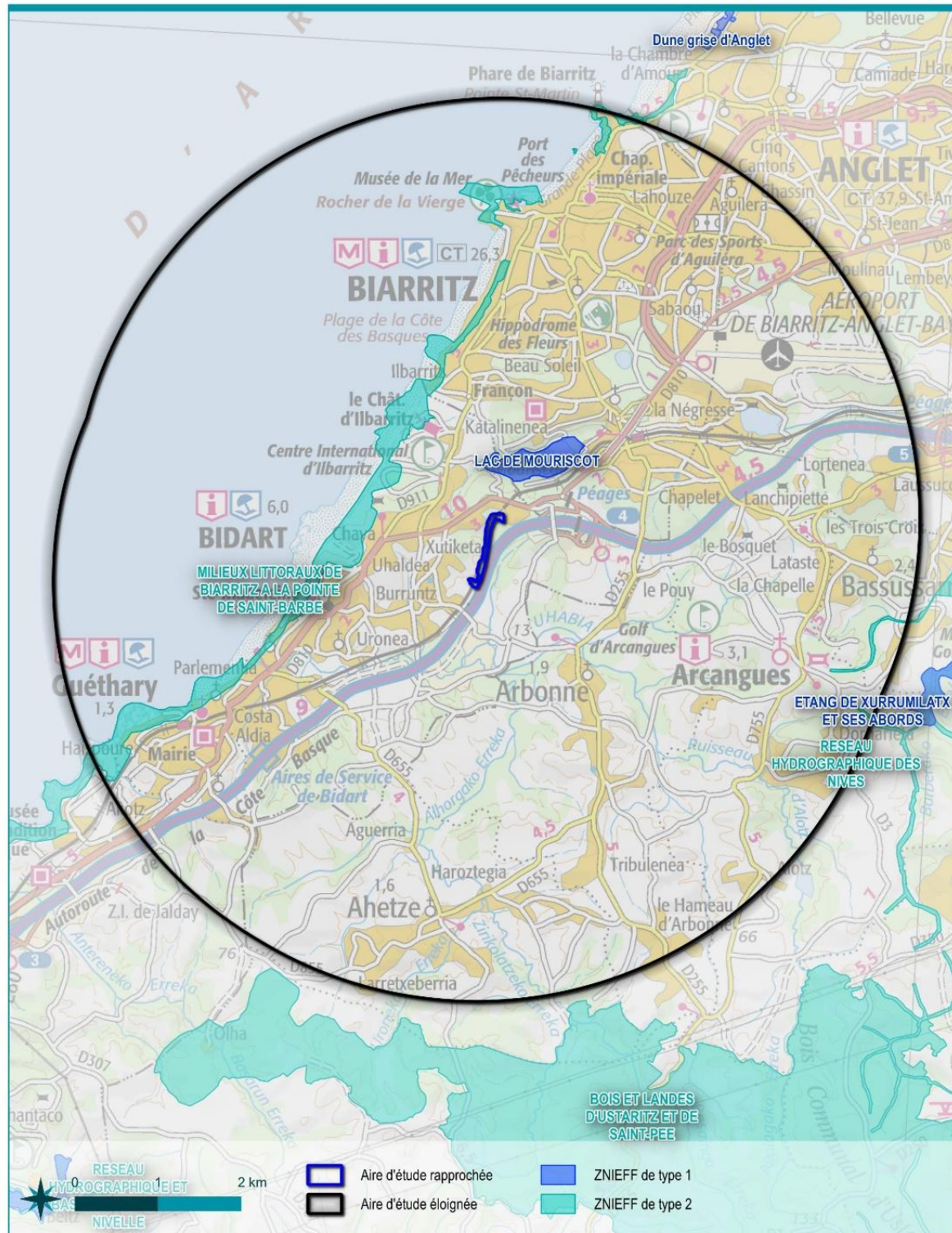


Figure 2 : Zonages réglementaires du patrimoine naturel

© Mairie de Bidart - Tous droits réservés - Sources : ©IGN Photographies aériennes / BdTopo ©OpenStreetMap - Cartographie : Biotope, 2024





4 Continuités écologiques

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 km alentours.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des réservoirs de biodiversité à prendre en compte ?			OUI / NON
Réservoir de biodiversité	Source	Sous-trame	Niveau d'intérêt
Lac du Mouriscot - FR72RS64	SRCE	Humide	National Régional Local
Falaises basques – FR72RS44	SRCE	Milieux côtiers	National Régional Local
Boisements du Pays Basque – FR72RS21	SRCE	Boisements de feuillus et forêts mixtes	National Régional Local
La Nive	SRCE	Milieux humides	National Régional Local

Le site et ses abords sont-ils concernés par des réservoirs de biodiversité à prendre en compte ?

OUI / NON



Schéma Régional de Cohérence Ecologique



Projet de création d'une voie verte pour la liaison Lohaiko Bidea –
Ene Maitea Bidea sur la commune de Bidart (64)



Figure 4 : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Le site et ses abords sont-ils concernés par des réservoirs de biodiversité à prendre en compte ?

OUI / NON

Le site et ses abords sont-ils concernés par des corridors écologiques à prendre en compte ?

OUI / NON

Corridor écologique

Source

Sous-trame

Niveau d'intérêt

Aucun corridor écologique recensé dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique n'est situé à moins de 5 km de la zone de projet.

D'après le PLU de Bidart, la zone de projet se situe pour partie dans des boisements d'intérêt. Un corridor écologique local est situé à proximité le long de l'autoroute A63. Ce corridor est constitué par les espaces verts bordant l'autoroute.



Figure 5 : Continuités écologiques sur la commune de Bidart (Source : PLU de Bidart)

National
Régional
Local

Points de vigilance / Commentaires

Bien que situé dans un contexte urbain dense, la zone de projet est située pour partie dans des boisements d'intérêt et à proximité d'un corridor écologique local d'axe sud-ouest/Nord-Est. Néanmoins, elle en est séparée par l'autoroute A63 qui constitue un obstacle à la fonctionnalité des continuités écologiques.

Plusieurs réservoirs de biodiversité sont présents à moins de 5 km de la zone de projet dont celui relatif à la sous-trame des milieux humides, le lac du Mouriscot, situé à moins de 300 m de la zone de projet.

La zone de projet est cependant isolée de ces réservoirs biologiques par de nombreux obstacles à la continuité écologique (voie ferrée, habitations, routes).

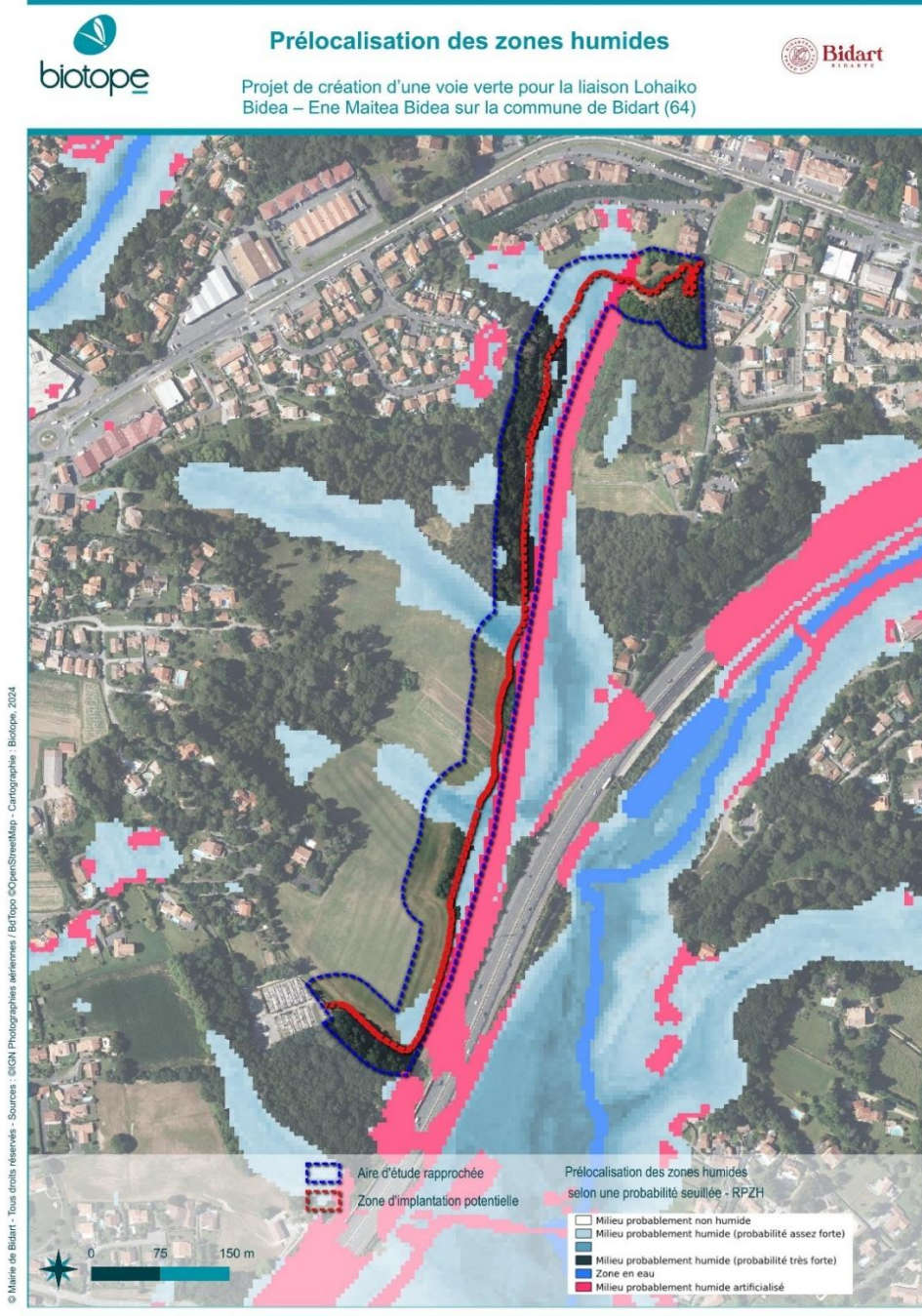
5 Zones humides

Bilan établi sur le site de projet et au niveau des espaces périphériques en continuité fonctionnelle avec celui-ci.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?			OUI / NON
Zone humide	Source	Localisation	
Milieu probablement humide	Pré-localisation des zones humides https://sig.reseau-zones-humides.org/ LETG-UMR 6554 CNRS-Université de Rennes 2 - PatriNat OFB-MNHN - Institut Agro Rennes-Angers - INRAE - Agence de l'eau RMC - Tour du Valat	Limite est de l'aire d'étude	

Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?

OUI / NON



Points de vigilance / Commentaires

Des milieux potentiellement humides ont été identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée (Source : <https://sig.reseau-zones-humides.org/>). Une délimitation des zones humides sur critère végétation a été réalisée puis une délimitation des zones humides sur critère sols dans un second temps afin de confirmer ou d'infirmer la présence de zones humides.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des zones humides à prendre en compte ?

OUI / NON



Délimitation des zones humides

Projet de création d'une voie verte pour la liaison Lohaiko
Bidea – Ene Maitea Bidea sur la commune de Bidart (64)

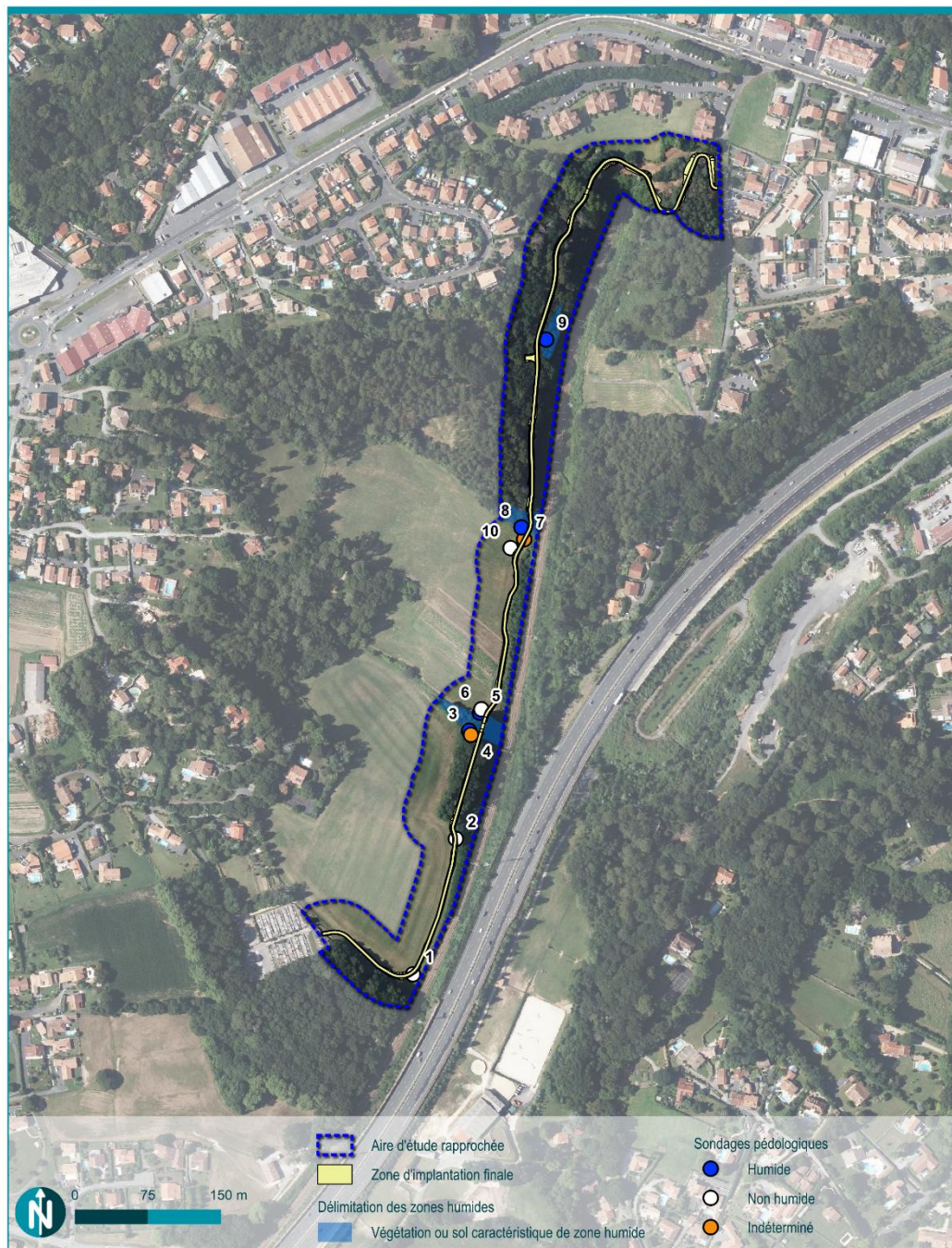


Figure 7 : Délimitation des zones humides



Le tracé intercepte 2 zones humides associées à 2 thalwegs d'une largeur d'environ 1 m. Le projet évitera toute destruction de ces zones humides par la pose de passerelles franchissant ces deux thalwegs. La zone humide la plus au nord est évitée par le tracé.

6 Repérage de terrain

Caractère naturel du site d'étude

De manière globale, le site d'étude présente un caractère :

Artificiel Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle	Plutôt naturel Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels	Naturel Site dominé par des milieux naturels spontanés
--	---	--

Principaux milieux présents

Les principaux milieux présents sur le site d'étude sont :

Milieux ouverts à semi-ouverts

Sur l'aire d'étude rapprochée on retrouve des prairies mésophiles fauchées et/ou pâturées. Ces prairies n'ont pas pu être rattachées en l'état à des prairies de fauche d'intérêt communautaire. On retrouve également des habitats semi-

Milieux boisés

Sur l'aire d'étude rapprochée la diversité d'habitats boisés est notable. En effet, on y retrouve des boisements humides à aulnes et/ou à frênes, des boisements acidiphiles dominés par les chênes et enfin des boisements (semi-) artificiels à robiniers, à platanes et à pins. La plupart de ces boisements constituent un enjeu faible cependant les boisements à aulnes peuvent représenter un enjeu « Moyen ».



Principaux milieux présents

ouverts correspondant à des ronciers ou encore à des formations denses de saules arborescents.





Principaux milieux présents



Milieux anthropiques

Sur l'aire d'étude rapprochée on retrouve plusieurs habitats anthropiques, fortement perturbés. Ces derniers sont représentés par des cultures, des jardins, des friches, et des pelouses rases de parc.



Des éléments évidents permettent-ils d'identifier d'ores et déjà des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sur le site ?	OUI / NON
--	-----------

Les éléments d'ores et déjà identifiés sur le site, constituant des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après.

Présence avérée d'espèces protégées communes : ☐ Amphibiens ☒ Reptiles ☒ Mammifères ☒ Oiseaux		
Végétations ou habitats naturels à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
91E0* : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*	Moyen / Fort / Très fort	Natura 2000
Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
Rosier toujours-vert (<i>Rosa sempervirens</i>) : 1 individu au niveau de la lisière au nord-est de l'aire d'étude rapprochée.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) : des indices de présence ont été observés sur le tracé au niveau d'un Chêne probablement pluri-centenaire.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) : omniprésent le long des lisières avec de nombreuses observations de toutes classes d'âge ; l'espèce réalise l'intégralité de son cycle biologique sur l'aire d'étude rapprochée.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Cortège d'espèces forestières protégées communes : Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), Geai des chênes (<i>Garrulus glandarius</i>), Gobemouche noir (<i>Ficedula hypoleuca</i>), Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>), Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>), Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>), Pic vert (<i>Picus viridis</i>), Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>), Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>), Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>), Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>).	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Mésange huppée (<i>Lophophanes cristatus</i>) : Espèce souvent associée à la présence de résineux, la Mésange huppée réalise très probablement l'intégralité de son cycle biologique sur l'aire d'étude rapprochée, à la faveur des boisements.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>) : deux individus chanteurs contactés occupent les habitats semi-ouverts denses. La Bouscarle de Cetti réalise l'intégralité de son cycle biologique sur ou à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>) : un individu a été observé dans une parcelle maraîchère. L'espèce réalise possiblement l'intégralité de son cycle biologique sur et à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée à la faveur des habitats pourvus d'une strate herbacée haute (Prairies, jachères et friche).	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Blaireau européen (<i>Meles meles</i>) : espèce relevée par la présence d'une blaireautière probablement occupée par un renard. Le Blaireau européen est susceptible de réaliser l'intégralité de son cycle biologique sur et à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Continuités écologiques	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
L'aire d'étude rapprochée est isolée des réservoirs de biodiversité les plus proches par de nombreux obstacles (voie ferrée, habitations, routes). Elle constitue néanmoins un petit réservoir de biodiversité au sein d'une matrice densément urbanisée.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Oui / Non



Présence de zones humides nécessitant une étude de leurs fonctions ?	OUI / NON
--	-----------

Les zones humides identifiées sur le site qui nécessitent une étude de leurs fonctions sont listées dans le tableau ci-après.

Zones humides	Fonctions hydrologiques importantes pressenties	Fonctions biogéochimiques importantes pressenties	Fonctions biologiques importantes pressenties
Thalweg au nord de l'aire d'étude rapprochée	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Thalweg au centre de l'aire d'étude rapprochée	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Thalweg au sud de l'aire d'étude rapprochée	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non

D'autres enjeux écologiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ?	OUI / NON
---	-----------

Les éléments pressentis sur le site qui peuvent constituer des enjeux écologiques importants et/ou qui peuvent avoir des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après :

Présence potentielle d'espèces protégées communes : ☒ Amphibiens ☒ Reptiles ☒ Mammifères ☒ Oiseaux		
Végétations ou habitats naturels à enjeu, potentiels	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
6510 : Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) Habitat naturel non présent sur l'aire d'étude rapprochée.	Moyen / Fort / Très fort	Natura 2000
Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu, potentiels	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
Lotier très étroit (<i>Lotus angustissimus</i>) La présence de cette espèce est néanmoins peu probable sur le site d'étude car son habitat (pelouses sablonneuses ouvertes acidiphiles, mésoxérophiles à mésohygrophiles) n'est pas présent dans l'aire d'étude rapprochée. Les talus de la voie ferrée sont potentiellement favorables à la présence de l'espèce mais le projet ne prévoit aucune intervention sur ces emprises clôturées et sous la responsabilité de la SNCF.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>) La présence de cette espèce est néanmoins peu probable sur le site d'étude car son habitat (pelouses sablonneuses ouvertes acidiphiles méso-xérophiles) n'est pas présent dans l'aire d'étude rapprochée. Les talus de la voie ferrée sont potentiellement favorables à la présence de l'espèce mais le projet ne prévoit aucune intervention sur ces emprises clôturées et sous la responsabilité de la SNCF.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Dorycnie dressée (<i>Lotus rectus</i>) La présence de cette espèce est néanmoins peu probable sur le site d'étude car son habitat (mégaphorbiaies et prairies hygrophiles méditerranéennes) n'est pas présent.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Grémil à rameaux étalés (<i>Glandora prostrata</i>) La présence de cette espèce est néanmoins peu probable sur le site d'étude car son habitat (landes atlantiques acidiphiles surtout aérophiles) n'est pas présent.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Amphibiens : Au moins deux sites potentiels de reproduction sont présents sur le tracé. Il s'agit d'un ruisseau et d'une mare temporaire en contexte de lisière forestière. L'Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>), le Crapaud épineux (<i>Bufo spinosus</i>), la Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>), la	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000

D'autres enjeux écologiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ?	OUI / NON
Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>), la Salamandre tachetée fastueuse (<i>Salamandra salamandra fastuosa</i>) et le Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>) sont susceptibles de se reproduire dans l'un voire les deux sites potentiels et d'effectuer l'intégralité de leur cycle biologique sur l'aire d'étude rapprochée. Le niveau d'enjeu spécifique indiqué ci-contre reprend le plus élevés (celui de la Salamandre tachetée fastueuse).	
Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i>) et Couleuvre helvétique (<i>Natrix helvetica</i>) : deux espèces susceptibles de réaliser l'intégralité de leur cycle biologique sur et à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée.	Faible / Moyen / Fort / Très fort
Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>) : espèce fousseuse susceptible de réaliser l'intégralité de son cycle biologique sur l'aire d'étude rapprochée à la faveur des boisements et des lisières pourvues de sols meubles.	Faible / Moyen / Fort / Très fort
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>) et Lézard à deux raies (<i>Lacerta bilineata</i>) : deux espèces associées aux lisières des milieux forestier et semi-ouverts qui réalisent potentiellement l'intégralité de leurs cycle biologique et ou à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée.	Faible / Moyen / Fort / Très fort
Cortège de passereaux forestiers communs : Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>), Lorient d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>), Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>) etc.	Faible / Moyen / Fort / Très fort
Cortège de rapaces qui nichent dans les habitats forestiers : Aigle botté (<i>Hieraaetus pennatus</i>), Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>), Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>), Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) et Milan royal (<i>Milvus milvus</i>). La nidification de ces espèces est possible dans le boisement mûre situé au nord du site. Le niveau d'enjeu spécifique indiqué ci-contre reprend le plus élevé (celui du Milan royal).	Faible / Moyen / Fort / Très fort
Cortège de passereaux « patrimoniaux » associés aux milieux forestiers / arborés : Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>), Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>), Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>), Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>), Serin cini (<i>Serinus serinus</i>), Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>).	Faible / Moyen / Fort / Très fort
Cortège de passereaux communs associés aux milieux semi-ouverts : Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>), Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>), Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>) etc.	Faible / Moyen / Fort / Très fort
Cortège de passereaux « patrimoniaux » associés aux milieux de passereaux : Bruant proyer (<i>Emberiza calandra</i>), Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>), Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>), Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>). Le niveau d'enjeu spécifique indiqué ci-contre reprend le(s) plus élevé(s) (celui de la Linotte mélodieuse et de la Pie-grièche écorcheur).	Faible / Moyen / Fort / Très fort
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>) : espèce susceptible de réaliser l'intégralité de son cycle biologique sur ou à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée à la faveur des prairies, des jachères et des friches.	Faible / Moyen / Fort / Très fort
Belette d'Europe (<i>Mustela nivalis</i>) : espèce ubiquiste à condition que des micro-habitats pouvant servir de gîte soient présents et que les rongeurs dont elle se nourrit soient abondants. Les gîtes sont généralement d'anciens terriers de	Faible / Moyen / Fort / Très fort
	Aucune / Protection / Natura 2000

D'autres enjeux écologiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ?		OUI / NON
rongeurs ou des anfractuosités naturelles ou artificielles : troncs, pierriers, tas de bois, nichoirs, balle de foin grande etc. La Belette est susceptible de réaliser l'intégralité de son cycle biologique sur et à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée.		
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>) : Espèce caractéristique d'une mosaïque de milieux semi-ouverts mais dont l'habitat de prédilection est constitué par des habitats diversifiés où culture, prairies, bosquet, haies et jardins se mêlent. Les nids sont construits dans des fourrés denses et ils sont utilisés pour le repos, la mise-bas et l'hibernation. Le hérisson d'Europe est susceptible de réaliser l'intégralité de son cycle biologique sur et à proximité immédiate de l'aire d'étude rapprochée.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Continuités écologiques potentielles	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
Aucun corridor ou réservoir de biodiversité potentiel identifié au droit ou à proximité du site d'étude.	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Oui / Non

Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes qui nécessiteront d'être prises en compte dans le projet ?	OUI / NON
---	-----------

Le repérage de terrain a d'ores et déjà permis de mettre en évidence les espèces végétales exotiques envahissantes suivantes au niveau du site d'étude :

Espèces végétales exotiques envahissantes	Importance des populations locales
Buddleia de David (<i>Buddleja davidii</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Herbe de la pampa (<i>Cortaderia selloana</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Souchet robuste (<i>Cyperus eragrostis</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Érigéron de Sumatra (<i>Erigeron sumatrensis</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Fusain du Japon (<i>Euonymus japonicus</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Mélilot blanc (<i>Melilotus albus</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Paspale dilaté (<i>Paspalum dilatatum</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Paulownia tomenteux (<i>Paulownia tomentosa</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Phytolaque d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Prunier laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)



Morelle faux chénopode (<i>Solanum chenopodioides</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Aster écailleux (<i>Symphyotrichum squamatum</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)

7 Synthèse des enjeux écologiques pressentis

Le niveau de « sensibilité écologique » sur l'aire d'étude est jugé globalement faible (jardins, cultures extensives) et plus ponctuellement moyen (au niveau des boisements et des zones humides identifiées).

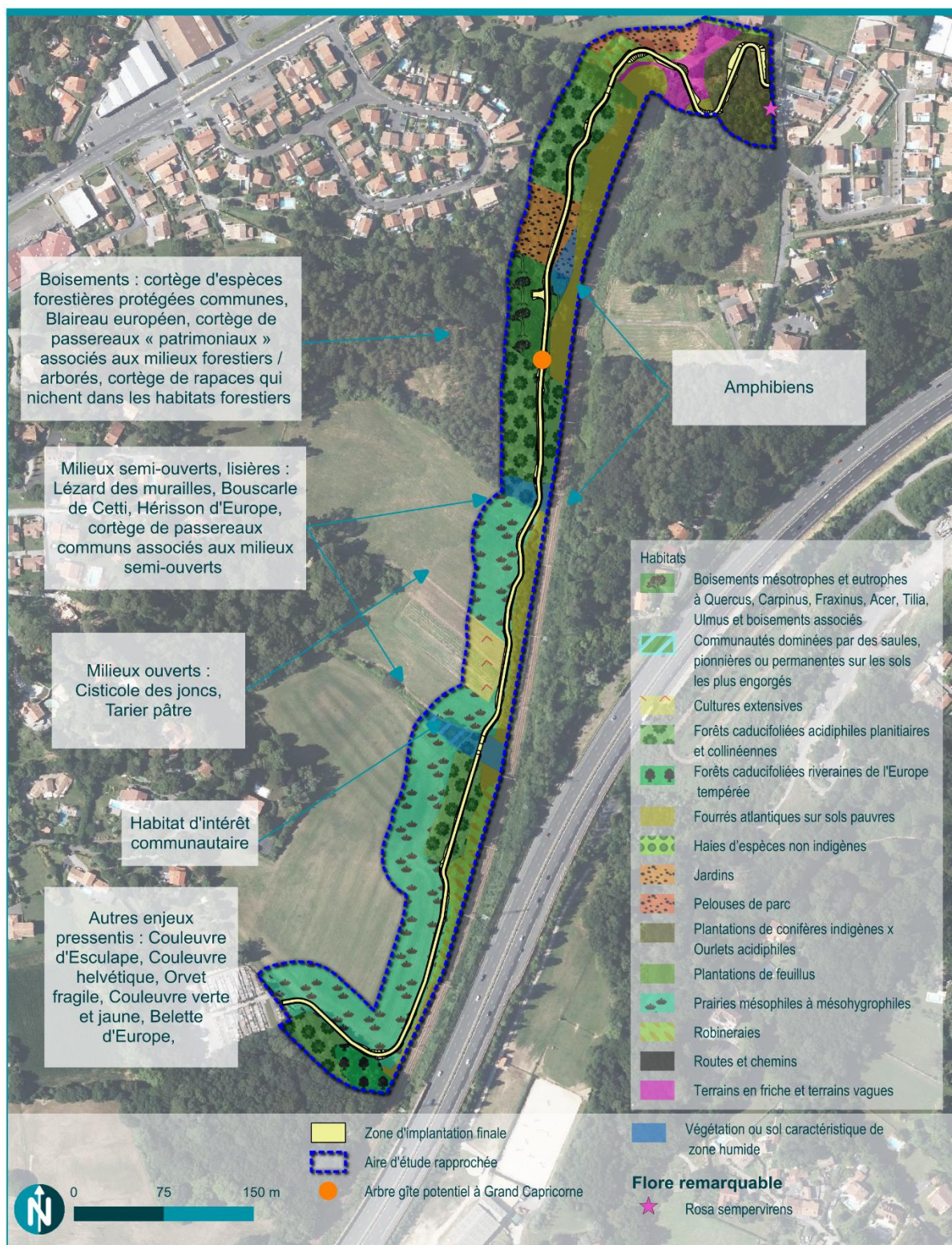
Les principaux enjeux pressentis sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Thème	Sous-thème	Constat	Enjeu
Milieu naturel	Zonages du patrimoine naturel	Plusieurs périmètres d'inventaires d'intérêt écologique, réglementaire ou Natura 2000 sont situés au sein de l'aire d'étude éloignée.	L'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est fournie au chapitre 10.
	Pré-diagnostic écologique	Habitats naturels patrimoniaux : Présence avérée d'un habitat naturel d'intérêt communautaire : Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (code EUR 91E0*) Présence potentielle d'un habitat naturel d'intérêt communautaire : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>) (code EUR 6510)	Préservation des habitats d'enjeu moyen (et supérieur) et des habitats d'intérêt communautaire.
		Présence d'une espèce protégée : Rosier toujours-vert (<i>Rosa sempervirens</i>) : 1 individu au niveau de la lisière au nord-est de l'aire d'étude rapprochée. Présence potentielle de 3 espèces protégées : Lotier très étroit (<i>Lotus angustissimus</i>), Lotier hispide (<i>Lotus hispidus</i>), Grémil à rameaux étalés (<i>Glandora prostrata</i>). Cette dernière est déterminante de la ZNIEFF du Lac de Mouriscot Présence potentielle d'une espèce à enjeu moyen : <i>Dorycnium dressé</i> (<i>Lotus rectus</i>)	Préservation des habitats et des stations d'espèces patrimoniales : Toute espèce végétale protégée représente un enjeu réglementaire.
		Flore exotique envahissante : Présence avérée d'espèces végétales invasives dont les plus fréquentes semblent être la <i>Buddleia</i> de David, l'Herbe de la pampa, le souchet robuste, le paspale dilaté et le robinier faux-acacia.	Limiter et si possible éviter toute dissémination de la flore invasive lors de la phase chantier.
		Zones humides : Présence avérée de 3 zones humides : 2 d'entre elles correspondent à 2 thalwegs traversant l'aire d'étude rapprochée du Nord-Ouest au Sud-Est et la troisième correspond à une petite zone dépressionnaire délimitant une mare temporaire au centre de l'aire d'étude rapprochée dans un boisement.	Préservation des Zones humides : En cas de destruction, il sera nécessaire de compenser l'impact sur la base de l'équivalence fonctionnelle (la perte de fonctionnalité de la zone humide détruite doit être égale au gain de fonctionnalité de la zone humide restaurée). En cas d'impossibilité d'une contribution équivalente en termes de fonctionnalité, la compensation sera effectuée sur la base d'un ratio surfacique de 150 % des surfaces perdues de zones humides détruites.
		Insectes : Présence potentielle d'une espèce protégée et d'intérêt communautaire (le Grand Capricorne) en raison de la présence d'un habitat favorable (vieux Chêne au droit de la zone d'implantation potentielle).	Préservation des habitats d'espèces : - 1 arbre mature dans les boisements. - Milieux boisés

	Amphibiens : Potentialités de présence de plusieurs cortèges (amphibiens généralistes, des milieux ouverts et forestiers).	Préservation des habitats d'espèces : - Milieux forestiers : boisements humides à aulnes et/ou frênes, chênaies, boisements (semi-) artificiels à robiniers, à platanes et à pins. - Milieux aquatiques : mare temporaire, thalwegs.
	Reptiles : Présence d'une espèce protégée à faible enjeu (Lézard des murailles) ubiquiste ; Potentialités de présence d'espèces inféodées aux milieux forestiers, aquatiques et semi-ouverts.	Protection des individus en période de nidification et préservation des habitats d'espèces : - Milieux forestiers : bosquets, boisements, chênaies ; - Milieux semi-ouverts : bosquets, haies, lisières et autres écotones ; - Milieux aquatiques : mare temporaire, fossés agricoles, ruisseaux, thalwegs.
	Oiseaux : Présence avérée d'espèces protégées commune du cortège de l'avifaune liée aux milieux forestiers et aux milieux semi-ouverts ; Potentialités de présence pour des espèces patrimoniales en période de nidification dans ces mêmes habitats (Aigle botté, Bondrée apivore, Engoulevent d'Europe, Gobemouche gris etc).	Protection des individus en période de reproduction et préservation des habitats d'espèces : - Milieux forestiers et semi-ouverts : bosquets, boisements humides, chênaies, pinèdes, landes et bocages ; - Milieux ouverts : prairies, bandes enherbées.
	Mammifères : Présence d'un cortège de mammifères communs dont une espèce à enjeu moyen : le Blaireau commun ; Potentialités de présence d'une espèce patrimoniale non protégée représentant un enjeu modéré : la Belette d'Europe et d'une espèce protégée commune : le Hérisson d'Europe.	Protection des individus en période de reproduction et préservation des habitats d'espèces : - Milieux forestiers ; - Milieux aquatiques ; - Milieux semi-ouverts : bosquets, haies, alignements d'arbres, landes, lisières et autres écotones.

Synthèse des enjeux écologiques pressentis

Projet de création d'une voie verte pour la liaison Lohaiko
Bidea – Ene Maitea Bidea sur la commune de Bidart (64)



8 Description du projet

La commune de Bidart souhaite poursuivre le développement des pistes cyclables sur son territoire. Pour cela, une voie verte reliant les chemins Lohiako et Ene Maitea est en projet. Cette voie verte, en bordure de voie SNCF s'étendra sur 1,2 km. Sa largeur sera de 3,00 m. Elle traversera des terrains boisés et longera des parcelles agricoles.

Durant la phase chantier, un débroussaillage sera tout d'abord nécessaire ainsi que l'abattage de 23 arbres situés dans la future emprise de la voie verte. Ces arbres sont majoritairement situés dans des boisements (semi-) artificiels à robiniers, à platanes et à pins. La plupart de ces boisements constituent un enjeu écologique faible car colonisés par de nombreuses espèces exotiques envahissantes (Buddleia de David, l'Herbe de la pampa, ...).

Par la suite, les ouvrages de réseaux seront réalisés ainsi que les fondations de la voie verte et enfin, le revêtement.

Le projet se situe dans une situation topographique particulière avec des pentes allant jusqu'à 15 % et un dénivelé entre les points d'arrivée et de départ de l'ordre de 40 mètres. Ainsi, des matériaux présentant une bonne résistance à l'érosion seront utilisés. Une collecte des eaux pluviales via des tranchées drainantes de chaque côté de la piste sera réalisée pour un maximum de transparence hydraulique.

Des ouvrages de franchissement des 2 talwegs seront réalisés également, il s'agira de passerelles composées de métal et de bois.

Ce chantier durera environ 10 mois et devrait débuter à l'automne 2026. Il engendrera 3 à 5 engins en pointe ainsi que 5 à 10 personnes en même temps au maximum.

Le coût estimé des travaux est de 1 173 618,00 € HT.

9 Mesures d'évitement et de réduction

9.1 Risque inondation et feu

Le projet n'est pas concerné par le Plan de Prévention du Risque Inondation de Bidart et n'est pas concerné par un risque accru de remontée de nappes.

L'imperméabilisation liée à la voie verte n'engendrera pas de risque de ruissellement particulier en raison des tranchées drainantes situées de chaque côté de la piste. Le matériau utilisé pour la piste sera du sable stabilisé renforcé au liant hydraulique (pente < 8 %) et du béton balayé permettant de limiter l'érosion (pente > 8 %).

Le projet sera implanté dans une zone soumise aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Ces obligations, définies par la réglementation en vigueur, visent à réduire les risques d'incendie en maintenant les espaces naturels dégagés autour des constructions et des infrastructures. Cependant, il convient de noter que les voies vertes, telles que celle envisagée dans ce projet, ne sont pas mentionnées parmi les aménagements soumis à ces obligations. En effet, les OLD concernent principalement les habitations, les bâtiments agricoles, les installations industrielles et certaines infrastructures de transport. Par conséquent, bien que le site soit situé dans une zone concernée par les OLD, la réalisation d'une voie verte ne nécessite pas le respect de ces obligations spécifiques.

Ainsi, le projet n'est pas de nature à aggraver le risque inondation (un Dossier Loi sur l'Eau sera par ailleurs réalisé) en phase chantier ou exploitation. L'ensemble des réglementations quant à la prévention du risque incendie sur un chantier seront également respectées (et renforcées en raison de la proximité avec les boisements et les riverains). De plus, en phase exploitation, le projet n'augmentera pas le risque de feu.

9.2 Biodiversité

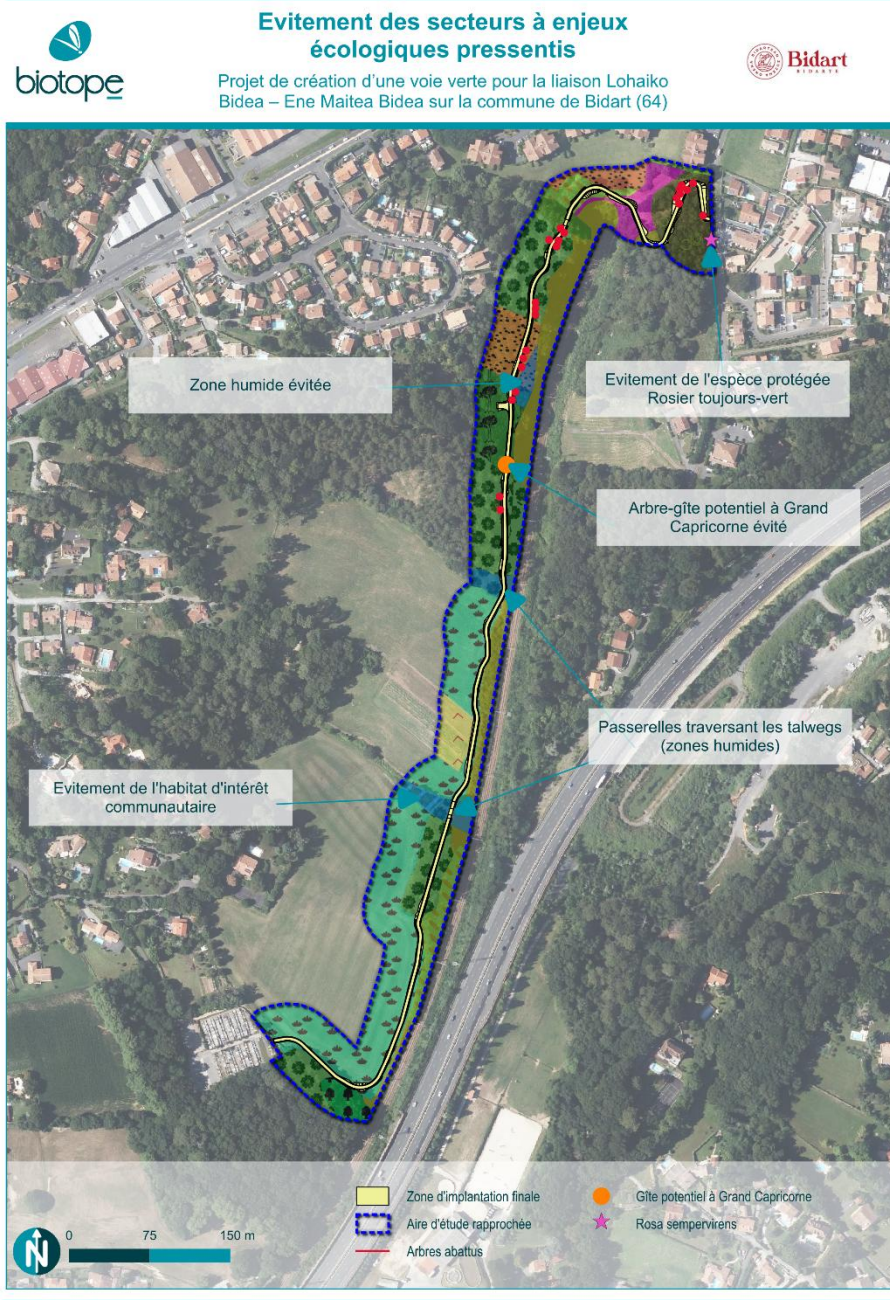
Comme tout projet d'aménagement, des impacts sont prévisibles au niveau des zones de travaux sur les habitats naturels, la faune et la flore donc essentiellement les milieux le long de la voie verte. Ces impacts peuvent se traduire par la destruction ou la dégradation physique des milieux (habitats naturels d'intérêt ; zones de reproduction, territoires de chasse, zones de transit pour la faune) et des individus des espèces exploitant le secteur (flore ou faune peu mobile). Selon la période de réalisation des travaux, ces derniers pourraient générer des impacts sur la faune. En effet, des opérations menées au cours des phases sensibles du cycle de vie de certains oiseaux pourraient conduire à des échecs de reproduction par exemple, voire à de la destruction d'individus.

Des mesures ont été intégrées au projet et seront prises en phase chantier pour éviter et réduire les incidences. Elles sont présentées en suivant.

9.2.1 Mesures d'évitement

ME01 : Evitement des secteurs à enjeux écologiques pressentis

ME01	Evitement des secteurs à enjeux écologiques pressentis
Code CEREMA, 2018 : E1.1.b	Intitulé de la sous-catégorie du guide CEREMA,2018 : Evitement des sites à enjeux environnementaux et paysagers majeurs du territoire
Objectif(s)	Adapter le tracé de la voie verte aux enjeux écologiques pressentis.
Communautés biologiques visées	Habitats naturels, faune, flore
Localisation	Emprise travaux
Acteurs	Coordination environnementale, Maitrise d'ouvrage et assistance à maitrise d'ouvrage
Modalités de mise en œuvre	La conception de la voie verte a suivi une démarche itérative de réduction permettant d'optimiser son tracé en fonction des enjeux écologiques identifiés. Le diagnostic initial a révélé la présence de plusieurs enjeux écologiques sur le parcours envisagé : un habitat d'intérêt communautaire, des populations de faune diversifiée (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères), une espèce végétale protégée et trois zones humides. Un point de localisation de potentiel arbre-gîte à Grand Capricorne est également apparu sur le tracé, bien que cette donnée résulte probablement d'une imprécision du positionnement GPS lors du relevé de terrain ; l'arbre se situe en réalité en bordure immédiate de la future voie verte et sera donc évité. La phase de conception finale a intégré ces enjeux en privilégiant des mesures d'évitement : l'habitat d'intérêt communautaire et la flore protégée ont été évités, tandis que les trois zones humides seront franchies via des passerelles, minimisant ainsi l'impact sur ces milieux sensibles. Malgré une optimisation poussée du tracé, la coupe de 23 arbres s'avère inévitable pour la réalisation du projet ; cette limite résulte de contraintes techniques majeures, et le tracé retenu représente le meilleur compromis possible entre faisabilité technique et préservation du patrimoine arboré. Ces arbres sont majoritairement situés dans des boisements (semi-) artificiels à robiniers, à platanes et à pins. La plupart de ces boisements constituent un enjeu écologique faible car colonisés par de nombreuses espèces exotiques envahissantes (Buddleia de David, l'Herbe de la pampa, ...). De plus, un plan de replantation d'arbres sera mené par la mairie avec 5 arbres replantés pour 1 arbre abattu.



Indication sur le coût	Coût intégré au projet
Planning	Phase conception
Suivi de la mesure	Ecologue en charge de l'assistance environnementale
Mesures associées	ME02 : Balisage et mise en défens des secteurs à enjeux écologiques pressentis

ME02 : Balisage et mise en défens des secteurs à enjeux écologiques pressentis

ME02	Balisage et mise en défens des secteurs à enjeux écologiques pressentis
Code CEREMA, 2018 : E2.1.a	Intitulé de la sous-catégorie du guide CEREMA, 2018 : Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'une espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables
Objectif(s)	Eviter la destruction de stations de flore protégées et/ou patrimoniales (Rosier toujours-vert) lors du passage d'engins et/ou du piétinement en phase travaux.
Communautés biologiques visées	Flore, faune
Localisation	Emprise travaux
Acteurs	Entreprises travaux, coordination environnementale, maîtrise d'ouvrage et assistance à maîtrise d'ouvrage
Modalités de mise en œuvre	Un balisage sera mis en place autour de l'individu de Rosier toujours-vert durant toute la durée des travaux. Un balisage sera aussi mis en place autour de l'habitat d'intérêt communautaire Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) (code EUR 91E0*) afin d'éviter un impact sur cet habitat. Enfin, un balisage sera réalisé autour de l'arbre-gîte à Grand Capricorne. Les zones mises en défens seront matérialisées par des piquets de chantier et un filet de délimitation (ou tout autre technique permettant d'assurer la protection efficace et durable des éléments à préserver). Elle devra faire l'objet d'un contrôle régulier par le bureau d'étude en environnement en charge du suivi écologique du chantier tout au long des travaux et d'une remise en état si nécessaire. Toutes les zones balisées devront clairement apparaître sur les plans de chantier.

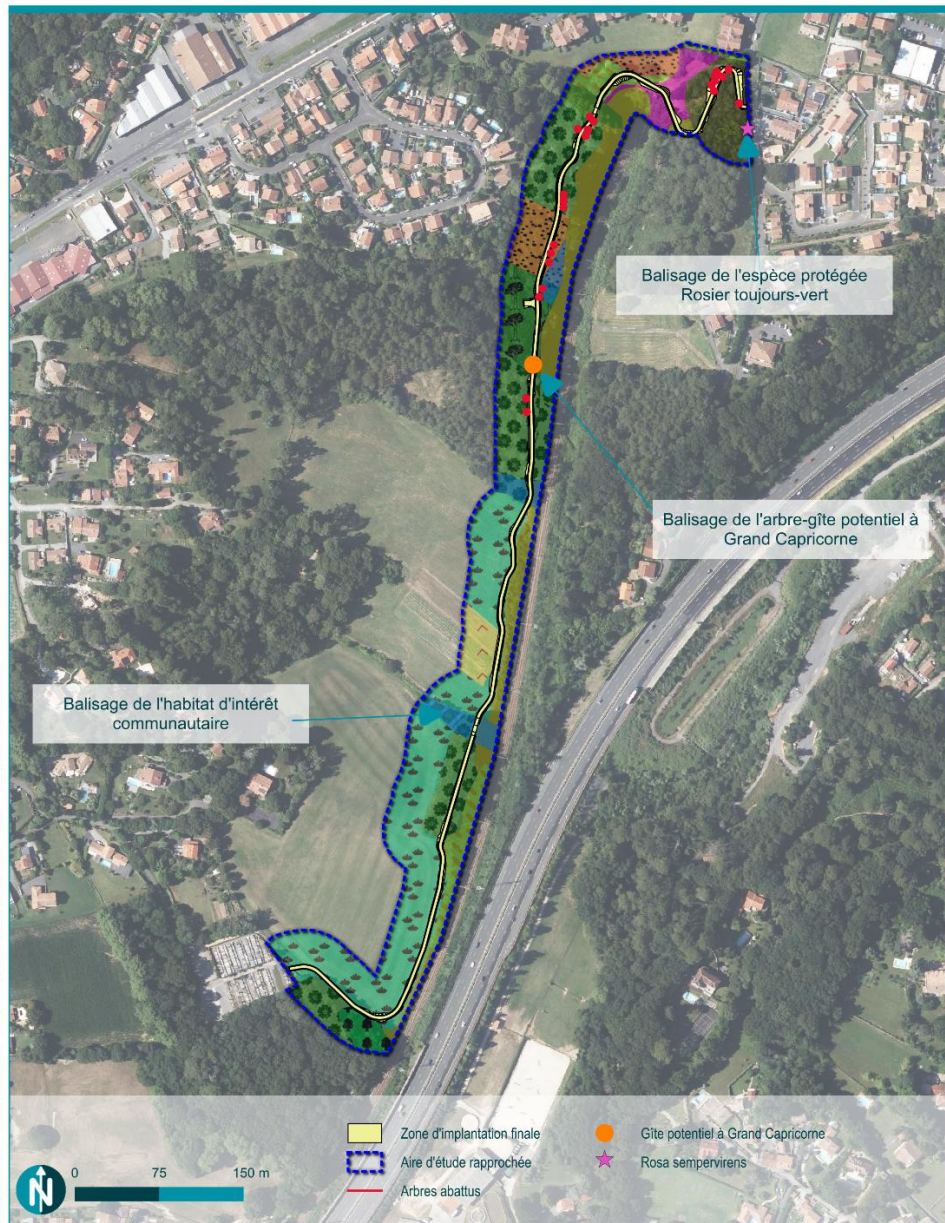
ME02

Balisage et mise en défens des secteurs à enjeux écologiques pressentis



**Balisage et mise en défens des secteurs
à enjeux écologiques pressentis**

Projet de création d'une voie verte pour la liaison Lohaiko
Bidea – Ene Maitea Bidea sur la commune de Bidart (64)



© Mairie de Bidart - Tous droits réservés - Sources : ©IGN Photographies aériennes / BiTopo - Cartographie : Biotope, 2026

ME02	Balisage et mise en défens des secteurs à enjeux écologiques pressentis
	 Exemple de mise en place d'un balisage d'un site sensible vis-à-vis d'un projet d'aménagement (Source : © Biotope)
Indication sur le coût	Balisage de type chaînettes + piquets : 5-6 €/ml
Suivi de la mesure	Vérification de la mise en place du balisage par le bureau d'étude en environnement en charge du suivi écologique du chantier
Mesures associées	ME01 : Evitement des secteurs à enjeux écologiques pressentis MR03 : Assistance environnementale en phase chantier par un écologue

9.2.2 Mesures de réduction

MR01 : Gestion des espèces exotiques envahissantes par gestion spécifique

MR01	Gestion des espèces exotiques envahissantes par gestion spécifique
Code CEREMA, 2018 : R2.1f	Intitulé de la sous-catégorie du guide CEREMA, 2018 : Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)
Objectif(s)	Eviter la propagation des espèces exotiques envahissantes tout en luttant contre les stations existantes lorsque cela est possible.
Communautés biologiques visées	Flore exotique envahissante
Localisation	Emprise travaux
Acteurs	Entreprises travaux, coordination environnementale
Modalités de mise en œuvre	Les inventaires écologiques ont mis en évidence la présence de plusieurs espèces invasives sur les sites d'étude, notamment dans les zones d'habitats naturels dégradés. Les espèces végétales à caractère invasif constituent une menace pour la biodiversité. En effet, en l'absence d'agents de contrôle sur notre territoire, elles sont très compétitives et peuvent se substituer à la flore indigène. Les travaux devront donc garantir la réduction du risque de propagation d'espèces invasives. Il apparaît toutefois illusoire d'engager une éradication complète de l'ensemble de ces espèces (cas des espèces annuelles par exemple qui peuvent recoloniser les milieux grâce à la pluie de graines provenant des alentours).

MR01	Gestion des espèces exotiques envahissantes par gestion spécifique
	Des mesures spécifiques sont donc nécessaires pour limiter voire éviter la diffusion des espèces invasives présentes sur site et notamment la colonisation de nouveaux secteurs. En amont du chantier : • Optimisation des choix d'implantation de zones de stockage (sur des zones non naturelles, hors secteurs présentant des risques de dissémination d'espèces invasives), la base-vie sera probablement située aud sud de la voie verte, à proximité du cimetière ; • Balisage des foyers d'espèces invasives afin de limiter les risques de contacts avec les engins/personnels de chantier ; • Optimisation des zones de circulation en dehors des foyers d'espèces invasives. En phase chantier : • Vérification régulière des zones mises à nu ; • Stockage des terres excavées en merlon et remise en place au même endroit lorsque les matériaux ne sont pas exportés ; • Contrôle des terres importées le cas échéant ; • Enfouissement (> 3m) des individus d'espèces invasives ou export en camion bâché vers des centres de traitement adaptés (plateforme industrielle aux conditions contrôlées, norme ICPE 2780, décharge de classe II ou III, centre de méthanisation). Les sites d'enfouissement pourront correspondre au futur secteur prévu en travaux (par exemple ...) ; • Nettoyage des engins de travaux avant toute sortie du chantier. Cette mission devra être supervisée par un ingénieur écologue. Cette démarche est intégrée dans la mesure d'accompagnement de suivi écologique du chantier par un ingénieur-écologue. Les pieds arrachés ou résidus végétaux traités seront exportés des sites vers des centres de traitement agréés (centre de compostage avec température supérieure à 60°C, ou unité de méthanisation). De plus, un plan de gestion des espèces exotiques envahissantes sera élaboré par la mairie sur les terrains précédemment privés qu'elle aura acquis pour le projet.
Indication sur le coût	Le coût estimatif de l'arrachage des espèces exotiques envahissantes sur une surface d'environ 100 m ² peut s'élever à environ 100 €. Ce montant n'inclut pas la gestion des déchets issus de ces opérations et pourra varier fortement en fonction des espèces présentes au moment du démarrage des travaux.
Planning	Phase travaux
Suivi de la mesure	Ecologue en charge de l'assistance environnementale
Mesures associées	MR03 : Assistance environnementale en phase chantier par un écologue

MR02 : Adaptation de la période des travaux en fonction des périodes de sensibilité de la faune

MR02	Adaptation du calendrier des travaux en fonction des périodes de sensibilité de la faune												
Code CEREMA, 2018 : R3.1a	Intitulé de la sous-catégorie du guide CEREMA, 2018 : Adaptation de la période des travaux sur l'année												
Objectif(s)	Limiter le risque de destruction d'individus ou le dérangement des espèces durant des phases clefs de leur cycle de vie en adaptant la période de travaux aux exigences écologiques des espèces, en particulier pendant les phases de débroussaillage ou de préparation du chantier (débroussaillage, terrassement).												
Communautés biologiques visées	Ensemble des groupes de faune et de flore												
Acteurs	Entreprises travaux, coordination environnementale, maîtrise d'ouvrage et assistance à maîtrise d'ouvrage												
Modalités de mise en œuvre	Le calendrier suivant récapitule les prescriptions. Le maître d'ouvrage veillera à s'assurer que le planning et le plan d'organisation des travaux proposés par les entreprises sont compatibles avec ces périodes.												
	Mois	Ja	Fe	Ma	Av	Ma	Jn	Jt	Ao	Se	Oc	No	De
	Oiseaux (reproduction)												
	Amphibiens												
	Reptiles												
	Légende :												
	Intervention possible sans contrainte												
	Intervention possible avec avis et suivi d'un écologue												
	Intervention exclue – contrainte réglementaire forte (destruction d'œufs, de nids et/ou d'individus)												
	D'une manière générale, les mois de septembre-octobre constituent la période la plus en adéquation avec les exigences écologiques du maximum d'espèces ou groupes d'espèces. En effet, à cette période, les oiseaux, les mammifères, les amphibiens et les reptiles ont terminé leur reproduction et sont suffisamment actifs pour fuir en cas de dérangement. Les jeunes sont aussi souvent assez autonomes et mobiles pour fuir.												
Le chantier s'étendra sur une période d'environ 10 mois, de la préparation du site à la mise en service.													
Le tableau suivant récapitule les périodes favorables pour le commencement des travaux :													
Mois	Ja	Fe	Ma	Av	Ma	Jn	Jt	Ao	Se	Oc	No	De	
Travaux													
Les travaux débuteront en septembre/octobre par l'abattage des arbres qui est la phase la plus sensible écologiquement. Les travaux peuvent s'étendre par la suite au printemps à													

MR02	Adaptation du calendrier des travaux en fonction des périodes de sensibilité de la faune
	condition qu'il n'y ait pas d'arrêt du chantier. Ils devraient prendre fin au début de la saison estivale (10 mois).
Indication sur le coût	Aucun surcoût, adaptation du planning travaux.
Planning	Phase travaux
Suivi de la mesure	Vérification du respect des adaptations de planning par le bureau d'étude en environnement en charge du suivi écologique du chantier
Mesures associées	MR03 : Assistance environnementale en phase chantier par un écologue

MR03 : Assistance environnementale en phase chantier par un écologue

MR03	Assistance environnementale en phase chantier par un écologue
Code CEREMA, 2018 : A6.1a	Intitulé de la sous-catégorie du guide CEREMA, 2018 : Organisation administrative du chantier
Objectif(s)	Garantir la bonne mise en œuvre, l'efficacité et l'adaptation des mesures environnementales prévues dans le cadre du projet, en s'appuyant sur une expertise écologique continue.
Communautés biologiques visées	Ensemble des habitats, ensemble des groupes de faune et de flore
Localisation	Emprise chantier et projet
Acteurs	Coordination environnementale
Modalités de mise en œuvre	L'ingénieur-écologue en charge de l'assistance environnementale et du suivi écologique de chantier interviendra en amont et pendant le chantier : - Phase préliminaire : - Rédaction du cahier des prescriptions écologiques, à destination des entreprises en charge des travaux ; - Analyse des dossiers de consultation des entreprises (DCE) ; - Rédaction de la Notice de Respect de l'Environnement (NRE) ; - Rédaction du Schéma Organisationnel de Gestion de l'Environnement et des Déchets (SOGED). - Phase préparatoire du chantier : - Plan d'Assurance Environnement (PAE) ; - Réunions de sensibilisation et visites d'inspection commune ; - Accompagnement du balisage et piquetage des zones sensibles ; - Analyse des plans fournis par les entreprises (zones de stockage, voies d'accès) en fonction des contraintes écologiques et validation des plans. - Phase chantier : - Sensibilisation continue des entreprises au respect des milieux naturels ; - Suivi des espèces végétales et animales sur le terrain. Ce suivi concernera l'ensemble des zones sensibles identifiées à proximité du chantier mais aussi directement au sein de l'emprise des travaux ; - Assistance pour l'éradication des espèces végétales envahissantes ; - En fonction des difficultés rencontrées sur le terrain, proposition de nouvelles prescriptions ou révision de certaines prescriptions pour les futures consultations d'entreprises ; - Vérification régulière sur le terrain du bon état des installations mises en place pour la protection des milieux naturels (balisage notamment) ; - Assistance à l'ingénieur environnement du chantier pour définir les mesures de remise en état du site et suivi de la procédure de remise en état du site ;



MR03	Assistance environnementale en phase chantier par un écologue				
	- Réunions de chantier/Visites inopinées et rédaction des comptes rendus ; - Rédaction du bilan de synthèse environnementale. Dans le cadre du suivi écologique du chantier, des comptes-rendus de suivi écologique seront réalisés par l'ingénieur-écologue en charge du suivi écologique. En conclusion, une telle assistance environnementale offre les avantages principaux suivants : - Une meilleure appréhension des effets du projet au fur et à mesure de l'évolution et de la précision de ce dernier ; - La garantie du respect et de la mise en œuvre des différentes mesures d'atténuation proposées ; - Une meilleure réactivité face à un certain nombre d'impacts difficiles à prévoir avant la phase chantier ou imprévisibles lors des phases d'étude et qui peuvent apparaître au cours des travaux.				
Indication du coût		Estimation des coûts de la mesure			
	MR03	Unité	Prix unitaire en € H.T.	Quantité	Montants
	Réunion préparatoire / cadrage	Forfait	2 000	1	2 000
	Présence sur chantier : présence ponctuelle en fonction des besoins (1 fois par semaine au début des travaux puis 2 fois par mois jusqu'à la fin du chantier)	Journée	800	22	17 600
	Total	17 600			
Planning	Durant les 10 mois de travaux				
Suivi de la mesure	Comptes-rendus de visites				
Mesures associées	Ensemble des mesures d'évitement et de réduction				

MR04 : Réduction du risque de destruction d'individus (Chiroptères arboricoles, Grand Capricorne, Milan noir) par l'accompagnement des travaux de coupe/abattage d'arbres

MR04	Réduction du risque de destruction d'individus (Chiroptères arboricoles, Grand Capricorne) par l'accompagnement des travaux de coupe/abattage d'arbres
Code CEREMA, 2018 : R2.1i - R2.1o	Intitulé de la sous-catégorie du guide CEREMA, 2018 : Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation
Objectif(s)	Réduire le risque de destruction directe d'individus protégés, notamment de chiroptères arboricoles ou d'insectes saproxyliques, en encadrant écologiquement les interventions d'abattage.
Communautés biologiques visées	Coléoptères saproxyliques, chiroptères arboricoles
Localisation	Zone 1-4
Acteurs	Entreprise travaux, écologue cordiste, coordination environnementale
Modalités de mise en œuvre	- Protocole concernant les arbres-gîtes potentiels à chiroptères (septembre) : Quelques jours avant l'abattage prévu des arbres, une inspection visuelle sera réalisée afin de s'assurer de l'absence de chiroptères à l'intérieur. La vérification de la présence de chiroptères se fera par un expert avec un endoscope ou d'une caméra thermique et : • En cas d'absence d'individus dans les cavités, ces dernières seront bouchées (par du papier journal ou de la mousse expansive écologique) pour éviter leur colonisation. Dans le cas d'utilisation de mousse expansive, les parties concernées par ce produit seront traitées à part (broyage, brûlage, ...) des autres fractions de l'arbre ; • Dans l'éventualité d'une cavité trop grande pour être bouchée, l'abattage doit se faire doucement en évitant de faire chuter les parties avec les cavités, puis il faut laisser les parties au sol avec les cavités ouvertes vers l'extérieur pour permettre à l'individu (si présent dans la cavité) de sortir si besoin. • En cas de présence d'individu(s) dans une cavité, des prescriptions particulières seront données par l'expert pour l'abattage de l'arbre concerné (report de l'abattage ou installation de dispositif anti-retour au niveau des cavités). Deux techniques d'abattage sont recommandées : abattage par démontage mécanique ou démontage manuel assisté. Ces techniques ont d'ores et déjà été testées et conçues en accord avec divers organismes et associations environnementales. • Abattage contrôlé par démontage mécanique : Il s'agit d'abattre mécaniquement un arbre en le posant précautionneusement à terre et le laisser au sol, l'entrée de la cavité face au ciel, pendant 48 heures pour permettre aux chauves-souris de quitter les gîtes. • Abattage par démontage manuel assisté : Il s'agit de couper l'arbre manuellement morceau par morceau, de déposer chaque branche ou tronc concerné après sa coupe à l'aide de cordes et le laisser au sol, l'entrée face au ciel pendant 48 heures pour permettre aux chauves-souris de quitter les gîtes non colmatés. Le grimpeur commence par évaluer les cavités présentes, puis débite morceau par morceau l'arbre entier. Chaque branche coupée est attachée par une corde pour l'accompagner au sol. On appelle cette technique démontage par rétention. Les produits d'abattage sont inspectés au fur et à mesure des coupes pour voir s'il y a des chauves-souris. Durant 24 à

MR04		Réduction du risque de destruction d'individus (Chiroptères arboricoles, Grand Capricorne) par l'accompagnement des travaux de coupe/abattage d'arbres												
		48h, le bois et les branches démontées sont disposées au sol, cavités orientées vers le haut, afin de faciliter l'envol des chauves-souris.												
		Une pelle mécanique peut être présente au cas où il serait nécessaire d'accompagner le tronc d'un arbre pour l'abattage.												
		- Protocole concernant les arbres-gîtes potentiels à Grand Capricorne : Pour les arbres avec des cavités présentant des traces de galeries visibles sur le tronc ou les branches (présence potentielle du Grand Capricorne), l'arbre sera débité progressivement et doucement en évitant les zones présentant des galeries. Le bois comportant des indices de présence du Grand Capricorne sera laissé à proximité de son emplacement initial mais en dehors de l'emprise travaux, afin de permettre aux individus de terminer leur cycle biologique.												
Indications sur le coût		Estimation des coûts de la mesure												
	MR04	Unité	Prix unitaire en € H.T.		Quantité		Montants							
	Présence sur site d'une équipe de deux écologues spécialisés et cordistes (1 j) et compte-rendu d'opération	Forfait	2 000		1		2 000							
	Total	2 000 €												
Planning		Année N												
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
	Abattage d'arbres													
Suivi de la mesure	Compte-rendu après opération par l'équipe d'écologue cordiste.													
Mesures associées	MR02 : Adaptation de la période des travaux en fonction des périodes de sensibilité de la faune MR03 : Assistance environnementale en phase chantier par un écologue													

9.3 Pollutions

MR05 Réduction du risque de pollution accidentelle en phase chantier par la mise en place d'un dispositif de gestion des pollutions accidentelles, dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes	
Code CEREMA, 2018 : R2.1d	Intitulé de la sous-catégorie du guide CEREMA, 2018 : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier
Objectif(s)	Réduire le risque de pollution des sols, des eaux de surface, des nappes et des milieux naturels sensibles (zones humides, cours d'eau, fossés, etc.) pendant la phase de travaux, par la mise en œuvre de dispositifs de prévention, de gestion et de traitement adaptés.
Communautés biologiques visées	Ensemble des habitats naturels, ensemble des groupes de faune et de flore
Localisation	Emprise chantier et projet
Acteurs	Entreprises en charge des travaux, coordination environnementale

MR05	Réduction du risque de pollution accidentelle en phase chantier par la mise en place d'un dispositif de gestion des pollutions accidentelles, dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes
Modalités de mise en œuvre	- Plan de prévention des pollutions accidentelles (PPPA) : Rédaction d'un PPPA par l'entreprise avant travaux, validé par la MOE ou l'écologue. Son contenu comprendra : - La cartographie des zones sensibles ; - L'inventaire des produits utilisés et zones de stockage ; - Les procédures en cas de déversement accidentel ; - La personne responsable sur site (réfèrent environnement). - L'aménagement de la zone de chantier comprendra : - Le stockage sécurisé des produits (carburants, lubrifiants, béton, solvants...) ; - Cuves double enveloppe avec rétention ≥ 100 % du volume stocké ; - Emplacements imperméabilisés et signalés ; - Zone de lavage/dépotage des engins sur sol stabilisé ou bâché avec dispositif de récupération ; - Zone de maintenance des engins clairement délimitée, à distance des zones sensibles. - Kit anti-pollution obligatoire sur site : - Présence de kits adaptés : bacs de rétention, produits absorbants, barrages flottants si présence d'eau, sacs étanches, etc. ; - Formation rapide des équipes à l'utilisation du matériel. - Gestion des eaux pluviales : - Mise en place de fossés périphériques, noues ou bassins tampons pour canaliser les eaux ruisselées du chantier ; - Utilisation de dispositifs de décantation ou de filtration si risque de pollution particulière ou chimique ; - Aucun rejet direct sans traitement dans le milieu naturel. - Gestion des eaux usées : - Les eaux usées de la base-vie sont traitées dans une fosse étanche régulièrement vidangée. - Émission atmosphérique et poussières : - Arrosage ponctuel des pistes en cas de sécheresse ; - Vitesse limitée pour les engins (< 20 km/h) ; - Limitation du travail à sec (remblai, terrassement) par arrosage préalable. - Engins : - Les véhicules et engins de chantier justifieront d'un contrôle technique récent ; - Ils seront tous équipés de kits de dépollution en cas de fuite de carburant, huile ou autre matériau ; - La maintenance des engins se fait dans des structures adaptées hors site ou éventuellement sur la base-vie. - Gestion des déchets : - Une collecte sélective des déchets, avec poubelles et conteneurs, sera mise en place.
Indications sur le coût	Intégré au projet
Planning	Phase chantier
Suivi de la mesure	Ecologue en charge de l'assistance environnementale

MR05	Réduction du risque de pollution accidentelle en phase chantier par la mise en place d'un dispositif de gestion des pollutions accidentelles, dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes
Mesures associées	MR03 - Assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase chantier par un écologue

9.4 Cadre de vie

Les travaux seront à l'origine de perturbations du trafic et nécessitera de sécuriser les interventions pour les usagers. Cependant, ces perturbations seront temporaires, faibles et concentrées sur les chemins Ene Maitea et Marienea.

Le projet ne sera à l'origine d'aucun rejet particulier (hors gaz à effet de serre des engins de chantier).

Le maître d'ouvrage s'engage à s'assurer d'un chantier respectueux de l'environnement, notamment via l'application d'un certain nombre de mesures/actions telles que :

- La sécurisation du chantier vis-à-vis des usagers et locaux.
- La gestion des aires de chantier : une obligation d'un chantier propre et respectueux de l'environnement sera clairement édictée dans les futurs cahiers des charges qui permettront de sélectionner les entreprises de travaux. La gestion des déchets ainsi que l'entretien des aires de chantier y seront particulièrement abordées.
- Minimisation des nuisances sonores : la législation en vigueur relative à la limitation des niveaux sonores des moteurs des engins de chantier sera respectée. De plus, les travaux s'effectueront au maximum de jour, aux heures légales de travail.
- Garantie du maintien de la continuité du trafic et de la desserte : ces opérations sont strictement encadrées pour garantir la sécurité des usagers comme des intervenants in situ, ainsi que la continuité du trafic. Ainsi, une signalisation particulière sera mise en place (zone de travaux, zone à vitesse limitée), pouvant être associée au besoin à une alternance de la circulation.

9.5 Synthèse des mesures d'évitement et de réduction

Code de la mesure	Mesure
Mesures d'évitement	
ME01	Evitement des secteurs à enjeux écologiques pressentis
ME02	Balisage et mise en défens des secteurs à enjeux écologiques pressentis
Mesures de réduction	
MR01	Gestion des espèces exotiques envahissantes par gestion spécifique
MR02	Adaptation de la période des travaux en fonction des périodes de sensibilité de la faune
MR03	Assistance environnementale en phase chantier par un écologue
MR04	Réduction du risque de destruction d'individus (Chiroptères arboricoles, Grand Capricorne) par l'accompagnement des travaux de coupe/abattage d'arbres
MR05	Réduction du risque de pollution accidentelle en phase chantier par la mise en place d'un dispositif de gestion

Code de la mesure	Mesure
	des pollutions accidentelles, dispositif de gestion et traitement des eaux pluviales et des émissions polluantes

10 Evaluation des incidences au titre de Natura 2000

10.1 Présentation des différents sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée

Type	Numéro	Nom	Distance à l'aire d'étude immédiate	Présentation du site
ZSC	FR7200777	Lac de Mouriscot	300 m au nord	Décrite pour sa flore depuis longtemps (1880 - Boulu Abbé A. 1918 - Ancibure & Prestat, 1934 - Allorge P.), cette zone, située en milieu urbain, a vu disparaître de très nombreuses plantes à fort intérêt patrimonial. Elle présente cependant de part ces habitats un intérêt écologique important directement liée au battement de la nappe phréatique. Cette nappe d'eau stagnante superficielle, assez rare au Pays basque, a permis un beau développement d'associations d'hydrophytes et d'hélophytes (Allorge P., 1934). La diversité des milieux naturels (boisements humides, landes, fourrés, zones humides et milieux aquatiques), la présence d'un plan d'eau et la proximité du littoral offre de nombreux habitats favorables à la halte migratoire de certains oiseaux liés aux milieux aquatiques. La fréquentation du site par le Vison d'Europe et la présence de la Cistude d'Europe restent à vérifier.
ZSC	FR7200776	Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz	1,1 km à l'ouest	Partie terrestre : Le site ne renferme pas moins de 9 habitats inscrits à l'annexe I endémiques dont 6 habitats naturels d'intérêt communautaire et 1 habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire (EUR 91E0* - Forêt littorales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>). Partie marine : Le site est caractérisé par des estrans abritant des habitats marins d'intérêt communautaire (1170) inscrits à l'annexe I dont la composition faunistique et floristique est caractéristique de la côte basque. La ZSC renferme également 6 espèces de chiroptères (5 cavernicoles et 1 cavernicole/arboricole) inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE.

Type	Numéro	Nom	Distance à l'aire d'étude immédiate	Présentation du site
ZSC	FR7200813	Côte basque rocheuse et extension au large	2,4 km à l'ouest	Cette ZSC est entièrement marine et marquée par la présence de grottes sous-marines submergées ou semi-submergées. Les poissons amphihalins utilisent cette zone comme zone de repos durant leurs migrations entre l'océan et les fleuves côtiers basques.
ZPS	FR7212002	Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde	3,6 km au nord	La ZPS, principalement marine, est le seul site de nidification en Aquitaine de l' <i>Hydrobate pelagicus</i> . Ces rochers permettent à 5 espèces nichant d'être conservées.
ZSC	FR7200786	La Nive	3,8 km au sud-est	La ZSC de la Nive s'étend sur la Nive mais également l'ensemble de ses affluents. Cela représente une surface de 9 473 ha répartie sur 55 communes. Elle abrite 19 habitats inscrits à l'annexe 1 de la directive 92/43CEE. C'est l'équilibre entre milieux ouverts, marécageux et boisés, et la présence d'un cortège d'espèces inféodées à ces milieux qui a motivé la désignation de ce site. La connectivité au sein du site (amont-aval et entre habitats) n'est pas satisfaisante. De nombreuses espèces de poissons migrateurs sont bloqués et ne peuvent pas rejoindre la zone amont.
ZPS	FR7212013	Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie	4,8 km à l'ouest	La ZPS marine est marquée par la présence de 52 espèces d'oiseaux marins et des milieux littoraux inscrits à l'article 4 de la directive 2009/147/CE.

10.2 Interactions possibles avec le projet

Type	Numéro	Nom	Distance à l'aire d'étude immédiate	Analyse des interactions avec l'aire d'étude rapprochée
ZSC	FR7200777	Lac de Mouriscot	300 m au nord	Un habitat ayant justifié la désignation de cette ZSC est présent dans l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit des forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alni-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) (91E0*). Les travaux éviteront cet habitat d'intérêt communautaire. La mesure d'évitement ME02 sera appliquée pour baliser cet espace et empêcher une quelconque intervention qui dégraderait l'habitat.

Type	Numéro	Nom	Distance à l'aire d'étude immédiate	Analyse des interactions avec l'aire d'étude rapprochée
				Une espèce protégée et ayant justifié la désignation de cette zone Natura 2000 est potentiellement présente au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit du Grand Capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>). En effet, un chêne pluricentenaire est présent à proximité du tracé mais il ne sera pas abattu. La mesure d'inspection des arbres, par un ingénieur écologue cordiste, avant l'abattage permettra de limiter l'impact (MR04) sur son habitat de reproduction potentiel. De plus, les coupes/souches des arbres abattus seront laissées dans le boisement à proximité de la voie verte. La destruction éventuelle de quelques individus sur le site du projet ne remettra pas en cause la viabilité de la population globale du Grand capricorne sur le site Natura 2000. Sous réserve de la bonne mise en œuvre des mesures, le projet n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des espèces et habitats ayant justifiés la désignation du Natura 2000 «Lac de Mouriscot».
ZSC	FR7200776	Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz	1,1 km à l'ouest	Un habitat ayant justifié la désignation de cette ZSC est présent dans l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit des forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alni-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) (91E0*). Les travaux éviteront cet habitat d'intérêt communautaire. La mesure d'évitement ME02 sera appliquée pour baliser cet espace et empêcher une quelconque intervention qui dégraderait l'habitat. Les espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE ayant justifiées la désignation du site Natura 2000 sont exclusivement des chiroptères et principalement des chiroptères cavernicoles. Cependant, la Barbastelle commune (<i>Barbastella barbastellus</i>) pourrait être présente sur l'aire d'étude en transit ou en chasse et des gîtes potentiels pourraient être présents sur le site du projet. Il existe également une faible probabilité de présence de Murin à oreilles échancrées. Le projet comprend l'abattage de 23 arbres pouvant constituer des gîtes potentiels à chiroptères. Pour réduire le risque de destruction d'individus, une inspection par un écologue cordiste sera réalisée en amont de l'abattage des arbres pour s'assurer de l'absence de chiroptères.

Type	Numéro	Nom	Distance à l'aire d'étude immédiate	Analyse des interactions avec l'aire d'étude rapprochée
				De plus, les travaux seront réalisés hors période de reproduction (MR03). Sous réserve de la bonne mise en œuvre des mesures, le projet n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des espèces et habitats ayant justifiés la désignation du Natura 2000 « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz ».
ZSC	FR7200813	Côte basque rocheuse et extension au large	2,4 km à l'ouest	Les habitats de cette ZSC ne sont pas présents dans l'aire d'étude rapprochée. De plus, les espèces ayant justifiées la désignation de cette ZSC ne sont pas susceptibles de fréquenter ou d'être présentes dans l'aire d'étude rapprochée (poissons et mammifères marins). Le projet n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des espèces et habitats ayant justifiés la désignation du Natura 2000 « Côte basque rocheuse et extension au large ».
ZPS	FR7212002	Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde	3,6 km au nord	Les espèces d'oiseaux ayant justifiées la désignation de cette ZPS ne sont pas présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit en grande majorité d'oiseaux qui fréquentent des habitats littoraux non présents au niveau du projet. Le projet n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des espèces et habitats ayant justifiés la désignation du Natura 2000 « Rochers de Biarritz : le Bouccalot et la Roche ronde ».
ZSC	FR7200786	La Nive	3,8 km au sud-est	Un habitat ayant justifié la désignation de cette ZSC est présent dans l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit des forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alni-Padion</i>, <i>Alnion incanae</i>, <i>Salicion albae</i>) (91E0*). Les travaux éviteront cet habitat d'intérêt communautaire. La mesure d'évitement ME02 sera appliquée pour baliser cet espace et empêcher une quelconque intervention qui dégraderait l'habitat. Sous réserve de la bonne mise en œuvre des mesures, le projet n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des espèces et habitats ayant justifiés la désignation du Natura 2000 « La Nive ».

Type	Numéro	Nom	Distance à l'aire d'étude immédiate	Analyse des interactions avec l'aire d'étude rapprochée
ZPS	FR7212013	Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie	4,8 km à l'ouest	Deux espèces ayant justifiées la désignation de cette ZPS sont potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude rapprochée : le Milan noir (<i>Milvus migrans</i>) et la Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>). Le milan noir appartient au cortège de rapaces qui nichent dans les habitats forestiers et la pie-grièche écorcheur au cortège de passereaux « patrimoniaux » associés aux milieux semi-ouverts. La partie nord de la voie verte se trouvera au sein de boisements favorables à la nidification du milan noir. L'espèce subira une perte d'habitat potentiel en raison de l'abattage de 23 arbres. Cependant, les habitats de report sont nombreux autour ce qui permet de ne pas remettre en question l'état de conservation de l'espèce au droit de l'aire d'étude rapprochée ou du site Natura 2000. La mesure d'adaptation du calendrier des travaux (MR03) permettra de ne pas générer de dérangement pendant la période durant laquelle le milan noir niche. En phase d'exploitation, le dérangement du milan noir sera limité puisque la voie verte ne sera fréquentée que par des véhicules non motorisés. La voie verte se situera, pour sa partie sud, en frontière entre les milieux ouverts et fermés soit des milieux favorables à la pie-grièche écorcheur pour effectuer son cycle complet. L'espèce subira une perte d'habitat potentiel en raison de l'abattage de 23 arbres. Cependant, les habitats de report sont nombreux autour ce qui permet de ne pas remettre en question l'état de conservation de l'espèce au droit de l'aire d'étude rapprochée ou du site Natura 2000. La période de reproduction de l'espèce sera également évitée (MR03). Sous réserve de la bonne mise en œuvre des mesures, le projet n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des espèces et habitats ayant justifiés la désignation du Natura 2000 « Estuaire de la Bidassoa et baie de Fontarabie ».

10.3 Synthèse des incidences sur les habitats et espèces ayant justifiées la désignation de sites Natura 2000

Seul 1 habitat présent au sein de l'aire d'étude rapprochée a justifié la désignation de plusieurs sites Natura 2000 présents dans l'aire d'étude éloignée. Il s'agit des forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alni-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) (91E0*). Cet habitat ne sera pas concerné par la voie verte et la mesure d'évitement du balisage (ME02) permettra de protéger cet habitat d'intérêt communautaire.

Le Grand Capricorne est potentiellement présent sur l'aire d'étude rapprochée et a justifié la désignation du site Natura 2000 « Lac de Mouriscot » situé à 300 m de l'aire d'étude rapprochée. La pose des tronçons des arbres abattus au sol permettra aux éventuels individus présents de ne pas être détruits.

4 espèces protégées sont potentiellement présentes sur l'aire d'étude rapprochée et ont justifié la désignation des sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de la Barbastelle commune, du Murin à oreilles échancrées, du Milan noir et de la Pie-grièche écorcheur.

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction, en particulier l'adaptation du calendrier de travaux combinée à un contrôle préalable de l'absence d'individus effectué par un cordiste écologue avant chaque abattage d'arbre, permettra d'éviter tout risque de destruction d'individus de l'avifaune des milieux boisés ou de Chiroptères arboricoles. Ces mesures garantissent que le projet, par sa nature et les précautions mises en œuvre, n'est pas de nature à porter atteinte aux habitats et aux espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 de l'aire d'étude éloignée. La compatibilité du projet avec les objectifs de conservation de ces sites est ainsi assurée.

Ainsi, sous réserve de l'application des mesures d'évitement et de réduction, le projet n'est pas de nature à porter atteinte aux habitats et espèces ayant justifiés la désignation de sites Natura 2000.

Glossaire

- **Continuité écologique** : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Voir ci-après la définition des termes « Réservoir de biodiversité » et « Corridor écologique ».
- **Corridor écologique** : Espaces assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Voir la définition du terme « Réservoir de biodiversité » ci-après pour plus de détails.
- **Enjeu écologique** : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. L'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré et possède une connotation positive en termes de biodiversité.
- **Implication réglementaire** : Habitat ou espèce protégé que le maître d'ouvrage doit éviter de détruire afin de respecter la réglementation internationale, nationale ou locale. Voir le terme « Protégé » ci-après pour plus de détails.
- **Patrimonial** : Ce terme renvoie à des espèces, végétations ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace à une échelle locale, départementale, régionale, nationale ou supérieure. Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.
- **Protégé** : Habitat qu'il est interdit de détruire ou espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (œufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale. Pour certaines espèces, sont par ailleurs interdites, la destruction, l'altération ou la dégradation de tout ou partie de leur habitat de vie.
- **Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **Risque biodiversité** : Risque lié à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Ce risque prend en compte le niveau d'impact potentiel du projet sur la biodiversité et l'ampleur des mesures d'évitement, de réduction d'impact et/ou de compensation qu'exigeront les services instructeurs.
- **Zonage d'inventaire du patrimoine naturel** : Surface reconnue pour son intérêt écologique, qui n'est pas protégée mais qu'il doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire afin d'y préserver la biodiversité.
- **Zonage réglementaire du patrimoine naturel** : Surface bénéficiant de dispositifs réglementaires destinés à assurer la pérennité des espèces et des habitats. En France, ces zonages sont notamment les suivants : Parcs Nationaux (PN) ; Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; Arrêté Préfectoral de Protection de BIOTOPE (APPB ou APB) ; Sites Natura 2000 [propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), Sites d'Importance Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Zones de Protection Spéciale (ZPS)] ; sites classés et sites inscrits quand ils concernent des éléments du patrimoine naturel.



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr